



TRIATHLON ALPE D'HUEZ

2020

TRIATHLON EXPO



UN LIEU DE RENCONTRES PRIVILÉGIÉ

pour les professionnels et les pratiquants du triathlon ...

Textile, nutrition, cyclisme, natation, running, conseils...

Passage obligé des athlètes qui viennent retirer leur dossard et véritable lieu de rencontre, Le Village Expo est libre d'accès. Les participants s'y retrouvent en toute convivialité pour parler technique et produits avec les exposants.

Le site est un terrain de jeu idéal pour présenter et faire tester vos nouveautés dans cet espace unique à 2000 mètres d'altitude, grâce aux infrastructures de la station de l'Alpe d'Huez.

Nous vous attendons au Village EXPO du Triathlon de l'Alpe d'Huez du 27 au 31 Juillet 2020.



LE PROFIL DU TRIATHLÈTE À L'ALPE D'HUEZ

115€ de dépense moyenne par jour.
59% français (+ de 200 clubs représentés)
41% étrangers
Moyenne d'âge de 38 ans

ACCOMPAGNANTS ET VISITEURS

Les triathlètes viennent en famille, en moyenne accompagnés par 2 personnes, pour un séjour à l'Alpe d'Huez de 4,5 jours.

Le village accueille non seulement les triathlètes mais aussi les visiteurs de la station et les touristes nombreux en cette saison. (750 cyclotouristes montent l'Alpe d'Huez chaque jour)

ENFANTS

Le Triathlon Kids de l'Alpe d'Huez est un triathlon réservé aux enfants de 7 à 14 ans.

Il se déroule le mercredi, la veille du triathlon Longue distance. Il est devenu un rendez-vous incontournable de la semaine, et génère une animation très dynamique sur le village Expo.

Le Triathlon EXPO de l'Alpe d'Huez vous donne l'opportunité de :

- Promouvoir et vendre vos produits et services
- Faire tester et lancer de nouveaux produits avec la complicité de l'organisation
- Augmenter la notoriété de votre marque auprès de la population des triathlètes
- Entretenir des échanges qualitatifs avec votre public objectif

Les plus du Triathlon EXPO de l'Alpe d'Huez

- Un espace vous est réservé pour échanger tranquillement avec vos partenaires et ou clients.
- Possibilité d'installation d'un espace test matériel (combinaison, vélo, running) pour que vos clients puissent essayer les produits.



La visite moyenne constatée est de 1h sur le Village Expo et près de 50% des participants effectuent des achats.

Notre village Expo est le centre de vie du Triathlon de l'Alpe d'Huez. Il est au cœur de nos animations durant toute la semaine, et est situé en face de la ligne d'arrivée et du car podium, lieu d'effervescence et de fête.

HORAIRE D'OUVERTURE DU VILLAGE

Lundi 27 juillet	16h - 19h
Mardi 28 juillet	9h30 - 19h
Mercredi 29 juillet	9h30 - 19h
Jeudi 30 juillet	11h - 21h
Vendredi 31 juillet	9h30 - 19h

BON DE COMMANDE

À retourner à : Cyrille NEVEU - ALPETRIATHLON - 6 chalet du Grand Broue - 38750 Alpe d'Huez

Nom de l'entreprise : N° de RCS :

Nom de l'exposant : Contact :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

Courriel : Téléphone :

STANDS

	9m ²	18m ²
Tente de l'organisateur	<input type="checkbox"/> 800€ HT	<input type="checkbox"/> 1400€ HT
Tente de l'exposant	<input type="checkbox"/> 700€ HT	<input type="checkbox"/> 1225€ HT

Electricité comprise dans la location du stand, toutes les autres prestations seront traitées et facturées directement par l'organisation ou les prestataires concernés.

RÉGLEMENTS

Seules les réservations accompagnées du premier acompte de 50% du montant total TTC seront prises en considération (facture jointe). Le solde sera à régler au plus tard le 10 juillet, par chèque à l'ordre de Triathlon de l'Alpe d'Huez. Le signataire du contrat s'engage à avoir pris connaissance du règlement ci-après et à s'y conformer.

Responsable village : Cyrille Neveu - 06 10 84 32 77

Date :

Cachet et signature :

RÈGLEMENT DU TRIATHLON EXPO du 27 au 31 juillet 2020

L'EXPOSANT souhaite bénéficier d'un stand sur l'espace public réservé aux exposants, «le Village Exposants », sur le site de l'Événement, ainsi que d'une visibilité en relation avec l'Événement, dans les termes et conditions du présent contrat :

1. L'EXPOSANT disposera d'un stand, d'une superficie de 9m² (suivant contrat), dans le Village Exposant (localisation exacte au choix de Cyrille Neveu). Ce stand sera aménagé par l'organisation comme suit :

- tente de 3x3 m en toile blanche
- pancarte avec le nom de L'EXPOSANT - une table,
- deux chaises,
- une prise électrique

Les droits au titre du stand sont concédés à L'EXPOSANT à titre non exclusif pour son activité. En conséquence, L'EXPOSANT déclare reconnaître et accepter que des sociétés concurrentes puissent bénéficier de droits identiques ou similaires pendant l'Événement.

2. L'installation du stand se fera le lundi 27 juillet à partir de 9h et devra être terminée impérativement à 16h, pour l'ouverture. Possibilité de s'installer le dimanche 26 juillet dans la journée (Village sécurisé).

3. Cyrille Neveu accepte que le stand puisse faire l'objet de tout aménagement ou décoration intérieurs («les Aménagements»), à condition toutefois (a) qu'ils soient préalablement et expressément validés par Cyrille Neveu ; (b) qu'ils soient commandés, à la charge de L'EXPOSANT, auprès des fournisseurs exclusifs de l'Événement s'ils existent, (c) qu'ils ne présentent pas de risques pour le public, (d) qu'ils soient soit installés et enlevés par L'EXPOSANT, aux frais de L'EXPOSANT, selon le calendrier impératif qui sera imposé par Cyrille Neveu. L'EXPOSANT sera seul et unique responsable des Aménagements et de tous dommages qu'ils pourraient causer à quiconque.

4. Pendant l'Événement, L'EXPOSANT pourra procéder à ses frais à la livraison et à l'installation du petit matériel et ce, chaque jour en dehors des heures de course.

5. Le stand est mis à la disposition exclusive de L'EXPOSANT qui ne peut, en aucun cas, ni le partager, ni le louer, ni le mettre à la disposition de quelque tiers que ce soit, sauf accord préalable et écrit de Cyrille Neveu.

6. L'EXPOSANT est autorisé à présenter et distribuer ses produits ou services ou tous documents informatifs, dépliants promotionnels, brochures... présentant ses produits ou services. Cyrille Neveu se réserve le droit de refuser la vente ou la distribution de certains produits ou documents, à condition toutefois de motiver valablement une telle décision. De la même manière, toute initiative commerciale et/ou publicitaire de L'EXPOSANT (jeu ...) est strictement interdite à l'extérieur du stand, sauf accord préalable exprès de Cyrille Neveu.

7. Dans l'hypothèse où L'EXPOSANT ne respectait pas l'une des obligations susvisées (ex : distribution de prospectus en dehors du stand, Aménagements présentant un risque/danger), Cyrille Neveu sera en droit, après une mise en demeure remise en mains propres et non suivie d'effet immédiat, de faire fermer le stand de manière définitive, l'intégralité des sommes versées demeurant dues et/ou acquise à Cyrille Neveu.

8. L'EXPOSANT s'engage à ne faire aucune utilisation quelle qu'elle soit des dénominations, marques et logos de l'Événement, ou encore de l'image des participants.

9. Aucun élément de reconnaissance publicitaire (panneaux, affiches, casquettes, tee-shirts, autocollants etc.) autre que le sigle réalisé et apposé à l'entrée du stand par Cyrille Neveu n'est autorisé à l'extérieur du stand, sauf accord préalable express et écrit de Cyrille Neveu.

10. L'EXPOSANT s'engage à fournir à Cyrille Neveu les typons et logos nécessaires aux insertions et à la fabrication des supports susvisés dans les délais de rigueur qui lui seront indiqués par Cyrille Neveu. A défaut, Cyrille Neveu ne sera pas responsable de tout retard/défaut dans la livraison des droits précités.

11. L'EXPOSANT bénéficiera d'une inscription individuelle à l'événement, pour le participant de son choix, qui s'obligera toutefois à signer les formulaires et réunir les éléments nécessaires comme préalable obligatoire à sa participation effective.

12. En contrepartie des droits concédés au titre des présentes, L'EXPOSANT s'engage irrévocablement à verser à Cyrille Neveu la somme forfaitaire et définitive à la signature des présentes, sur présentation de la facture correspondante. Cyrille Neveu se réserve le droit de percevoir un intérêt pour tout paiement tardif, fixé forfaitairement à 1% (un pour cent) par mois de retard à compter du jour de la sommation de payer, tout mois commencé étant réputé dû. Dans l'hypothèse où la somme ne serait pas réglée à la date indiquée, Cyrille Neveu aura la faculté, après une relance (adressée par télécopie et RAR) non suivie d'effet dans les quatre (4) jours ouvrables à compter de sa réception, de résilier le présent contrat, automatiquement de plein droit.

13. L'EXPOSANT sera responsable de tous dommages causés à quiconque lors de l'exécution de ses obligations ou l'exercice de ses droits, par son fait, le fait de ses préposés ou encore provenant des équipements, produits ou documents apportés, vendus ou distribués dans le stand. Ainsi, L'EXPOSANT est nécessairement tenu de souscrire (auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue et de première solvabilité) une police d'assurance produits et responsabilité civile le couvrant de l'intégralité des frais occasionnés par les dommages visés au présent article. En toute hypothèse, L'EXPOSANT garantira Cyrille Neveu dans le cadre de toute réclamation ou action en justice en conséquence des dommages visés au présent article.

14. L'EXPOSANT sera responsable en sa qualité d'employeur de l'ensemble du personnel travaillant pour lui dans le stand. L'EXPOSANT s'engage à respecter strictement la législation du travail au titre de toutes les personnes travaillant sur le stand.

15. Cyrille Neveu sera dégagée de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de tout matériel/équipements/biens de L'EXPOSANT, notamment tout matériel apporté sur le stand. L'EXPOSANT fera son affaire de la souscription de toute police d'assurance couvrant tout risque de vol ou de dégradation desdits biens.

16. Cyrille Neveu et l'Organisateur Sportif n'encourront aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard de L'EXPOSANT pour toute annulation ou interruption définitive de l'Événement, pour quelque raison que ce soit. En cas d'annulation, les sommes déjà versées par L'EXPOSANT lui seront remboursées. En cas d'interruption définitive, les sommes seront remboursées au prorata des droits déjà exercés à l'heure de l'interruption. Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas de report de l'Événement.

17. Les parties conviennent de tenter de régler par la voie de la médiation tout litige né du présent contrat. En cas d'impossibilité de trouver une médiation, les parties conviennent d'en référer à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre.

18. Les parties conviennent de tenter de régler par la voie de la médiation tout litige né du présent contrat. En cas d'impossibilité de trouver une médiation, les parties conviennent d'en référer à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre.

19. L'Exposant s'engage prendre connaissance, par tous moyens (et en particulier par voie de notification et l'organisateur et/ou suite internet de l'Événement) de l'ensemble des partenaires de l'Événement, et notamment des exclusivités de produits ou services dont ils bénéficient. En conséquence de ces exclusivités, toute exposition, distribution ou vente de produits ou services concurrents par l'Exposant est strictement interdite. L'Exposant s'engage à respecter strictement cette interdiction, et à garantir Cyrille Neveu contre toute réclamation de la part d'un partenaire/fournisseur officiel en conséquence d'une violation de cette interdiction. Toute violation de l'interdiction entraînera un retrait immédiat des produits de l'Exposant, sans baisse de la rémunération due/versée à l'organisateur au titre du stand. Toute violation répétée ou grave de la présente interdiction pourra entraîner la fermeture et immédiate définitive du stand.

Date :

Triathlon Alpe d'Huez Monsieur Cyrille Neveu Directeur Général

L'EXPOSANT
(signature du représentant légal et cachet de la Société)